



APPROCHES STRATÉGIQUES CONTRE LA HAINE EN LIGNE

RAPPORT SOMMAIRE

MARS 2019

À PROPOS DU FPP

Bonnes politiques. Meilleur Canada. Le Forum des politiques publiques (FPP) rassemble différents participants au processus d'élaboration des politiques. Il leur offre une tribune pour examiner les questions et apporter de nouveaux points de vue et de nouvelles idées dans des débats cruciaux sur les politiques. Nous croyons que l'élaboration de bonnes politiques est essentielle à la création d'un Canada meilleur — un pays cohésif, prospère et sûr. Nous contribuons :

- en réalisant des recherches sur des questions clés;
- en favorisant des dialogues sincères sur des sujets de recherche;
- en célébrant le travail de leaders exceptionnels.

Notre approche — appelée « De l'inclusion à la conclusion » — mobilise des interlocuteurs, connus ou non, qui nous aident à tirer des conclusions afin de cerner les obstacles à la réussite et de trouver des pistes de solution. Le FPP est un organisme caritatif indépendant et non partisan qui compte parmi ses membres différents organismes privés, publics et sans but lucratif.

© 2019, Forum des politiques publiques

1400-130, rue Albert

Ottawa (Ontario) Canada, K1P 5G4

613-238-7858

ISBN: 978-1-988886-63-3

ppforum.ca

[@ppforumca](https://www.instagram.com/ppforumca)

REMERCIEMENTS À NOS PARTENAIRES



Commission
canadienne des
droits de la personne

Canadian
human rights
commission



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Centre canadien d'engagement
communautaire et de prévention
de la violence

Canada Centre for
Community Engagement and
Prevention of Violence

AVEC LE SOUTIEN DE



British
High Commission
Ottawa



Kingdom of the Netherlands

TABLE DES MATIÈRES

Expériences vécues au Canada.....	3
Perspectives stratégiques et recommandations	4
Création d'environnements sécuritaires	4
Amélioration de l'allocation des ressources.....	6
Sensibilisation et collaboration améliorée.....	7
Réforme des lois et règlements	8
Conclusion.....	9
Annexe : Panélistes.....	10

APPROCHES STRATÉGIQUES CONTRE LA HAINE EN LIGNE

En plus de menacer la sécurité publique, la haine qu'on laisse se propager a des conséquences tragiques qui touchent les droits de la personne fondamentaux de l'ensemble de la population canadienne. L'horrible attentat perpétré à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, le 15 mars 2019, est un autre effroyable exemple que la haine en ligne et la violence réelle sont indissociables. De manière inquiétante, la violence est semblable à d'autres gestes haineux motivés par le racisme, l'intolérance religieuse, le sexisme et la xénophobie (la peur de l'étranger). Tout le monde devrait s'inquiéter grandement de l'augmentation des incidents haineux, aussi bien au Canada que dans le reste du monde, et de l'impact de la propagation de la haine en ligne.

Avec l'appui du haut-commissariat du Royaume-Uni et de l'ambassade du Royaume des Pays-Bas, le Forum des politiques publiques (FPP), a uni ses efforts à ceux du Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence, qui fait partie intégrante de Sécurité publique Canada (SPC), et à ceux de la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP). Dans la soirée du 25 mars 2019, une séance de discussion a réuni deux panels sur le thème de la haine. Les premiers panélistes ont présenté la perspective et l'expérience de Canadiens et Canadiennes qui ont subi des actes haineux. Les deuxièmes panélistes ont exploré des pistes de solution aux défis particuliers que pose la haine en ligne.

EXPÉRIENCES VÉCUES AU CANADA

Tous les panélistes ont convenu que les plateformes en ligne n'ont pas fondamentalement changé la nature de la haine, mais qu'elles fournissent aux individus et aux groupes des outils et des opportunités sans précédent de diffuser du contenu préjudiciable et de recruter des adeptes d'idéologies haineuses. Internet est devenu une nouvelle « place publique » où les personnes peuvent se rassembler, former des communautés et communiquer des idées. Malheureusement, l'anonymat des espaces virtuels encourage les personnes à propager leurs idées et leurs expériences sans trop de surveillance ou de reddition de comptes. Bien qu'Internet ait contribué à amplifier des messages positifs (p. ex. #MoiAussi), il a aussi permis la montée du populisme et la propagation inquiétante d'idéologies préjudiciables. Un constat général s'est dégagé de la séance : les organisations qui participent activement à la lutte contre la violence et les contenus haineux n'ont souvent pas les ressources et la capacité nécessaires pour relever les défis particuliers liés à la propagation de la haine par la technologie en ligne. Par exemple, un des panélistes en a parlé dans le contexte de la violence sexuelle et du fait que les conseillers communautaires ont du mal à répondre aux avancées technologiques qui facilitent la haine,

Sous-estimation des agissements haineux

La haine ne se manifeste pas toujours de façon évidente. Bien que les actes de haine subtils produisent des résultats similaires, il est plus difficile d'y remédier parce qu'ils ne sont pas autant publicisés et condamnés. Plusieurs exemples ont été donnés par un panéliste qui a expliqué l'incidence de ce phénomène sur les Autochtones, notamment sous forme d'assimilation forcée. Un panéliste a longuement parlé du fait que, souvent, les communautés juives du Canada ne déclarent pas aux autorités les actes de haine dirigés contre elles, ce qui contribue à donner la fausse impression que l'antisémitisme n'est plus un problème majeur au Canada. Selon cette personne, étant donné qu'il n'y a plus d'antisémitisme encouragé par l'État et que les membres du gouvernement expriment régulièrement un large appui à la communauté juive, même les membres de la communauté juive remettent en question la prévalence de l'antisémitisme dans la société canadienne. Pourtant, les actes de violence antisémites ont augmenté ces dernières années¹. Dans certains cas, des membres de la communauté juive ne se rendent pas compte des répercussions dévastatrices de la haine antisémite avant d'en être personnellement la cible. C'est la même chose pour l'ensemble de la population canadienne. Pour que les gens comprennent pleinement les conséquences de la haine, ils doivent d'abord, malheureusement, savoir qu'elle existe. Il faut donc que les médias couvrent de manière responsable les faits vécus.

Fardeau imposé aux victimes

Bien que chaque personne ait une responsabilité pour ce qui est de combattre la haine peu importe où elle se manifeste, les personnes qui subissent la violence se font souvent imposer le fardeau excessif d'assurer leur propre défense. Un panéliste a utilisé l'exemple de l'islamophobie pour décrire ce phénomène. L'islamophobie découle de l'ignorance, mais les musulmans se voient souvent injustement imposer le fardeau de sensibiliser le public à leur réalité et de défendre leur foi et leur identité. Quand une personne subit cette pression constante de défendre une composante fondamentale de son identité, elle peut en subir les conséquences extrêmement négatives, y compris la haine de soi. Cette pression fait aussi obstacle au dialogue. Les victimes doivent elles-mêmes trouver des façons de discuter avec des personnes qui vont jusqu'à nier leur droit d'exister, en supposant que de telles discussions soient possibles.

PERSPECTIVES STRATÉGIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les deux panels ont énoncé des perspectives stratégiques portant sur quatre thèmes principaux : sécurité, ressources, éducation et lois.

Création d'environnements sécuritaires

¹ La Presse Canadienne (2017). « [Les incidents antisémites seraient en hausse au Canada, selon B'nai Brith](#) »

1. **Accroître la collaboration et la coopération.** Les deux panels ont largement abordé la nécessité que les plateformes virtuelles deviennent aussi des espaces sécuritaires, comme on le fait dans les environnements physiques. Il existe déjà des technologies permettant de lutter contre la haine en ligne et de créer des espaces en ligne plus sûrs. Les panélistes s'entendaient sur le fait que toute stratégie efficace nécessitera une collaboration étroite entre les individus, les gouvernements, la société civile, les pays aux vues similaires et les entreprises technologiques privées.
2. **Accroître la responsabilisation des entreprises technologiques.** Toute solution à la haine en ligne nécessite la coopération et la collaboration des entreprises technologiques qui contrôlent les plateformes en ligne où on diffuse du contenu haineux. Au Canada, la décision de supprimer du contenu préjudiciable publié dans leurs plateformes dépend en règle générale du bon vouloir des entreprises de technologie. Pour justifier ce manque de responsabilisation, on avance que les entreprises technologiques sont des acteurs passifs et non responsables du contenu publié sur leurs plateformes. Selon les panélistes, cet argument est inexact parce que les entreprises technologiques utilisent intensivement des algorithmes pour contrôler le contenu visionné en ligne. Des données probantes donnent à penser que les algorithmes ont une énorme capacité à pousser les gens à se radicaliser² en raison de l'information que ces algorithmes leur présentent. Étant donné que les plateformes en ligne gèrent, à l'aide d'algorithmes, le contenu que les utilisateurs visionnent, ces entreprises devraient être considérées comme des éditeurs de contenu et non pas seulement comme des fournisseurs de services. Les gouvernements et la société civile doivent prendre des mesures pour [rendre les entreprises légalement responsables](#) du contenu publié sur leurs plateformes.
3. **Utiliser les technologies existantes et nouvelles.** Les technologies dont nous avons besoin pour combattre la haine en ligne existent déjà, et on met au point constamment de nouvelles techniques innovantes. Un panéliste a décrit un programme en cours d'élaboration appelé [Canada Redirect](#). Ce programme vise à offrir « un contenu de remplacement positif aux personnes vulnérables qui cherchent du matériel d'extrémisme violent en ligne³ ». Lorsqu'une personne cherche du matériel haineux en ligne, les premiers résultats de recherche contiendront des propos différents qui mettront en doute la pertinence de la haine. Étant donné que les autres résultats de recherche resteront tels quels, il n'y a aucun risque de limiter la liberté d'expression. La technologie utilisée pour diffuser la haine peut aussi être utilisée pour la combattre.
4. **Développer une communauté d'alliés actifs.** Lorsque la synagogue d'un panéliste a été vandalisée en 2016, on a tout de suite voulu créer un environnement où les membres de la communauté se sentiraient en sécurité. Les responsables de la synagogue ne se sont pas

² Adnan R. Khan. (2018). [How the internet may be turning us all into radicals](#). *Macleans*.

³ Sécurité publique Canada. (2018). [Financement : Descriptions de projets](#).

contentés de rassurer les gens en leur disant que le vandale avait agi seul, ils ont appelé les alliés passifs de la communauté juive à devenir actifs en commettant des gestes de solidarité. Lors d'une manifestation pour la paix organisée quelques jours après l'attaque, des représentants religieux de différentes confessions ont défilé et ont prié ensemble.

Un autre panéliste a fait part d'une expérience similaire au sujet de sa participation au mouvement [Idle No More](#) sur les campus universitaires. Le mouvement a commencé dans le but de protester contre le projet de loi C-45, mais il s'est élargi pour englober des considérations plus larges sur les droits et la souveraineté des Autochtones. Ils ont expliqué qu'au cours de la première séance d'enseignement et du rassemblement organisé par la *Indigenous Law Society*, les étudiants autochtones ont été rejoints par des centaines de leurs pairs non autochtones dans un geste retentissant de solidarité.

Ces gestes de solidarité et de collaboration communautaires sont importants. Tous les panélistes ont convenu que c'est souvent vers la communauté que les victimes se tournent d'abord pour exprimer leur douleur, recevoir du soutien et demander que justice soit faite. Un panéliste a expliqué comment les tragédies alimentées par la haine devraient être transformées en occasions pour les communautés de se rassembler et de s'entraider, démontrant ainsi comment une mésaventure peut se transformer en action. En outre, les panélistes ont insisté sur le fait que les communautés doivent aussi faire une introspection lorsqu'il s'agit de faire face à l'« altérisation » qui mène à des actes violents.

Amélioration de l'allocation des ressources

- 1. Financement insuffisant et processus complexes.** Plusieurs panélistes ont vigoureusement dénoncé l'insuffisance de financement et de ressources fournies aux organismes qui luttent activement contre la haine et l'extrémisme violent. Les institutions gouvernementales doivent apporter leur soutien aux communautés vulnérables en fournissant les ressources et les fonds nécessaires pour combattre la haine et l'extrémisme violent en ligne. De même, les processus de demande de subvention pour obtenir des fonds sont actuellement longs et compliqués, et de nombreux organismes n'ont pas la capacité de les mener à terme. Trop souvent, les organisations qui auraient le plus besoin de financement gouvernemental sont celles qui sont les moins outillées pour se rendre au bout de ces processus compliqués. Si on simplifiait les processus de financement, les organisations seraient beaucoup mieux équipées pour s'occuper d'enjeux importants comme la haine en ligne et les contrer.
- 2. Fardeau financier de la sécurité.** Malheureusement, la mise en œuvre de mesures de sécurité est un élément nécessaire pour assurer la sécurité des communautés vulnérables. Un panéliste a évoqué le lourd fardeau financier que la sécurité peut imposer aux organismes et centres

communautaires vulnérables. L'augmentation du financement des mesures de sécurité est un autre domaine dans lequel les gouvernements peuvent montrer leur soutien aux communautés exposées à un risque important d'extrémisme violent.

- 3. Médias communautaires.** Un panéliste a parlé de l'importance des médias communautaires en tant que plateforme ayant une énorme capacité de lutte contre la haine et la radicalisation. Cela s'explique principalement par le fait que les sociétés de médias sont tenues responsables de leur contenu lorsqu'elles sont détenues et exploitées dans les communautés où elles fournissent un service. Pour fonctionner efficacement, les médias communautaires doivent recevoir des ressources et des fonds suffisants.

Sensibilisation et collaboration améliorée

- 1. Sensibilisation obligatoire.** Un panéliste a indiqué que la sensibilisation est un élément fondamental de la lutte contre la haine. La haine et l'extrémisme violent sont presque toujours les conséquences de l'ignorance, qui se manifestent par des actes préjudiciables contre « l'autre ». La sensibilisation peut aider à améliorer la compréhension et à renforcer les affinités entre les communautés. Les gens seraient également moins vulnérables à la radicalisation en ligne si on offrait à grande échelle des programmes de sensibilisation obligatoire. Un autre panéliste a relevé que la GRC se prépare à mettre en œuvre la sensibilisation culturelle obligatoire et la formation à la sensibilisation culturelle, qui devraient se réaliser d'ici deux ans.
- 2. Interventions auprès des enfants et des jeunes.** Un panéliste a expliqué que la haine et la radicalisation commencent souvent en bas âge. L'appartenance et l'acceptation sont des motivations humaines fondamentales qui peuvent amener les jeunes vulnérables à rechercher une communauté dans des espaces en ligne préjudiciables. Si l'on peut montrer aux plus jeunes comment trouver de l'acceptation dans des espaces plus positifs, ils seront à leur tour moins vulnérables à la radicalisation en ligne.
- 3. Collaboration et mise en commun des connaissances.** La haine en ligne est un problème mondial qui requiert une solution mondiale. Toute bonne stratégie suppose une collaboration entre des personnes, des gouvernements, des organisations et des pays aux vues similaires. Trop souvent, les personnes engagées dans la lutte contre l'extrémisme violent opèrent en vase clos. Plusieurs panélistes ont insisté sur la nécessité de créer un forum international pour mettre en commun les connaissances et les pratiques exemplaires en matière de lutte contre la haine en ligne. La création de ce forum nécessiterait une collaboration entre pays ayant les mêmes vues et un partage des connaissances à l'échelle nationale entre des gens et des organisations dans des domaines d'expertise variés.

Réforme des lois et règlements

- 1. Comprendre la différence entre liberté d'expression et discours haineux.** La tension perçue entre la liberté d'expression et le droit de vivre à l'abri de la discrimination et de la haine est souvent présentée comme un obstacle à la lutte contre la haine en ligne. En 2013, la Cour suprême du Canada a rendu une décision unanime qui a fait jurisprudence en statuant que les lois interdisant les messages haineux constituent une limite raisonnable à la liberté d'expression. Les stratégies de lutte contre les messages haineux, en ligne ou de vive voix, semblent être dans les limites du cadre juridique du Canada. On a souligné que la situation peut être très différente dans d'autres pays, comme les États-Unis.
- 2. Comblent les lacunes de la loi.** Les lois interdisant la haine en ligne présentent également des lacunes. Un panéliste a parlé spécifiquement de l'abrogation de l'article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Bien qu'il permettait auparavant à la Commission canadienne des droits de la personne de recevoir les plaintes contre les messages haineux, il ne permettait pas de réagir aux nouvelles réalités des plateformes électroniques. Le panéliste a expliqué comment l'abrogation de l'article 13 a exacerbé le vide dans les mécanismes nécessaires pour créer un cyberspace sécuritaire. Actuellement, la haine en ligne relève presque exclusivement du Code criminel.
- 3. Comblent les lacunes du Code criminel.** Interrogé sur la pertinence des lois dans la lutte contre la haine en ligne, un panéliste a déclaré que les lois ne peuvent pas forcer quelqu'un à l'aimer, mais qu'elles peuvent empêcher des gens de le tuer. L'adoption et l'application de lois joueront certainement un rôle dans la lutte contre la haine en ligne. Toutefois, pour que les lois soient efficaces, il faudra peut-être les réformer pour tenir compte des défis particuliers que pose la haine en ligne. Un autre panéliste a expliqué que des gens se font de fausses idées sur la possibilité d'utiliser le Code criminel pour contrer la haine. La définition du terrorisme énoncée dans le Code criminel signifie qu'il ne s'applique pas pour de nombreux crimes motivés par la haine, car il est difficile de prouver avec certitude que les actes haineux ont des motivations politiques. Cela peut laisser penser qu'il y a inégalité lorsque certains actes sont de toute évidence considérés comme du terrorisme alors que de nombreux actes de haine ne le sont pas. Ces questions doivent être abordées, peut-être en utilisant le terme général « extrémisme violent » pour les crimes violents motivés par la haine.
- 4. Réformer le système de justice pénale.** Un panéliste a demandé à l'auditoire de réfléchir sérieusement à la façon dont le Canada, en tant que société, traite les personnes qui font du mal aux autres. Ils ont affirmé que le système de justice pénale actuel ne fait pas grand-chose pour impliquer et sensibiliser les personnes qui commettent des actes haineux. Reconnaisant que tout le monde ne peut pas être réhabilité, ce panéliste a soutenu que le fait de mettre des personnes au ban de la société peut les amener à se marginaliser davantage et qu'elles

pourraient alors en arriver à commettre d'autres actes de violence. La réforme de la justice pénale, en mettant l'accent sur la sensibilisation et la réhabilitation, devrait être envisagée dans toute solution à la haine en ligne.

CONCLUSION

La lutte contre la haine sera constante et permanente. L'ignorance et l'altérisation existeront toujours. Cependant, puisque les extrémistes violents utilisent Internet pour diffuser des contenus préjudiciables, les personnes et les organisations qui luttent contre la haine peuvent s'en servir comme un outil pour faire le bien. Les panélistes s'entendent pour dire que la société dispose des ressources nécessaires pour fonctionner plus efficacement que les extrémistes violents. Et nous pouvons le faire à grande échelle.

Les Canadiennes et les Canadiens devraient être fiers de vivre dans une société largement tournée vers l'avenir et souvent chef de file des efforts internationaux pour combattre la haine sous toutes ses formes. Pourtant, les expériences partagées au cours des discussions de ces panels devraient nous rappeler que la haine existe au Canada et que nous ne pouvons pas être complaisants.

ANNEXE : PANÉLISTES

Le premier panel était composé de :

- **Dahabo Ahmed Omer**, directrice du comité directeur, Fédération des Canadiens Noirs, Collectif Justice pour Abdirahman
- **Jocelyn Formsma**, directrice générale, Association nationale des centres d'amitié
- **Rabbin Idan Scher**, Congregation Machzikei Hadas
- **Dillon Black**, membre du Comité national de spécialistes sur la lutte contre la radicalisation menant à la violence de Canada

Le deuxième panel était composé de :

- **Monette Maillet**, directrice exécutive adjointe et avocate générale principale, Commission canadienne des droits de la personne;
- **Tracy Vaillancourt**, professeure et titulaire de chaire de recherche, Counselling en santé mentale des enfants et en prévention de la violence, PrevNet;
- **Ross Frenett**, cofondateur, Moonshot CVE
- **Sam Jaroudi**, employé civil, Gendarmerie Royale du Canada

L'animation des deux panels a été confiée à Satyamoorthy Kabilan (Kabi), vice-président, Politiques publiques, Forum des politiques publiques.



**FORUM DES
POLITIQUES
PUBLIQUES**